

plus brillant résultat. Ni les discours, ni la présence des troupes n'ont pu empêcher cette éclatante et courageuse manifestation.

La nouvelle constitution, proposée de nouveau, le 24, à l'assemblée du peuple, dans chaque arrondissement du canton a été encore une fois rejetée.

Dans le seul arrondissement de Wolle-reau, 300 voix contre 40 seulement ont voté le rejet.

— On nous écrit de Berne, 28 janvier : "Un nouvel envoi de troupes d'exécution vient d'être dirigé vers le canton de Schwytz, dont le peuple s'est avisé d'user de son droit de souveraineté, et de rejeter la constitution qui ne lui convenait pas."

FRANCE.

D'après les journaux anglais, l'opinion des hommes d'état en France est, que si le roi ne fait pas à temps les concessions demandées au sujet de la réforme électorale, elles lui seront arrachées par une révolution. Les mouvements insurrectionnels de la Suisse et de l'Italie ont eu du retentissement en France et favorisent l'agitation qui y règne en faveur des réformes.

— Hier, (9 février,) avant l'ouverture de la séance, le bruit courait dans les couloirs de la chambre, qu'après bien des hésitations et des résistances, MM. Guizot et Duchatel s'étaient enfin décidés, à la suite d'une entrevue avec Louis-Philippe, à faire à l'opinion publique une légère concession sur la question de la réforme électorale. Cette concession devait, ajoutait-on, consister en une promesse qui serait faite dans la séance de demain, d'une proposition, quelconque de réforme électorale ou parlementaire, dont la discussion n'aurait toutefois lieu que vers les derniers temps de la législature actuelle.

— Sir Stratford Canning est arrivé de Berne à Paris. Les envoyés extraordinaires d'Autriche et de Prusse n'étant point partis, il est à croire que les conférences sur les affaires de Suisse se tiendront ici.

— Les dernières correspondances de Londres nous annoncent qu'il était question de la présentation prochaine au parlement d'un bill portant création de la garde nationale.

VENISE.— Il paraît que le mouvement insurrectionnel s'est étendu jusqu'à cette ville et l'a fait sortir de sa douce quiétude.

Nouvelles Religieuses.

— Des lettres de Macao, en date du 25 novembre, annoncent que la persécution s'est rallumée dans l'intérieur de la Chine. En plusieurs endroits de la province du Yun-Nan, des mandarins ont arrêté bon nombre de chrétiens, et ont voulu leur faire fouler aux pieds la croix. Heureusement, tous se sont montrés inébranlables, et ont persisté courageusement dans la confession de leur foi. Ils ont été cruellement frappés et jetés dans d'horribles cachots.

Par suite de ces persécution, un missionnaire français, M. Chauveau, s'est vu obligé de se réfugier à Hong-Kong, les satellites des mandarins ayant pillé la maison qu'il habitait. Depuis le traité conclu entre la France et la Chine, c'est au moins la quatrième missionnaire français

qui ait été chassé par la force. La présence de M. Forth-Rouen en Chine arrêtera-t-elle cette persécution? Nous le désirons, mais nous n'osons l'espérer.

Le Souverain-Pontife a tenu le 20 janvier, un consistoire public pour donner le chapeau au nouveau cardinal; Mgr. Vizzardelli.

Mgr. Lippi, un des avocats consistoriaux, a plaidé pour la seconde fois, en présence du Saint-Père, la cause de la béatification du vénérable serviteur de Dieu P. Léopold.

Après le consistoire public, Sa Sainteté a tenu un consistoire secret, dans lequel, suivant la coutume, elle a fermé la bouche à S. Em. le cardinal Vizzardelli.

Puis Sa Sainteté a proposé les églises de Saint-Domingue pour le R. Thomas da Portes, prêtre de ce diocèse; de Malaga, pour le R. D. Salvator de Reyes, vicaire-général de Grenade; de Tarragone, pour le R. D. Vincent Ortiz, prêtre de Saragosse; de Place, pour le R. D. Michel Orosco, doyen de la cathédrale de Cusco; d'Erétric, *in partibus infidelium*, pour le R. D. Joseph-Emmanuel Pasquel, prêtre de Lima, archevêque et vicaire capitulaire.

Sa Sainteté a ensuite, selon la coutume, ouvert la bouche à S. Em. le cardinal Vizzardelli.

L'instance du sacré pallium a été faite à Sa Sainteté pour les églises de Saint-Domingue et de Saint-Louis.

Enfin, Sa Sainteté a remis au nouveau cardinal l'anneau cardinalice, et lui a assigné le titre presbytéral de Saint-Pancrace.

— S. Em. le cardinal Ferretti a quitté Rome dans la nuit du 21 janvier pour prendre possession de la légation de Ravenne.

— Le nouveau nonce du Pape, en Suisse, Mgr. Luquet, évêque d'Hesebon, et Français de naissance, vient d'arriver à Lucerne.

— M. l'abbé Rosmini, connu en Italie par ses ouvrages philosophiques et ses institutions de charité, vient d'être nommé, à l'unanimité, membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques.

— La Gazette de Munich, qui avait dernièrement publié le texte d'un concordat qu'elle disait tenir de source authentique, déclare aujourd'hui que cette publication était à la fois inexacte et prématurée. Cette déclaration de la feuille allemande confirme la note publiée par la Gazette de Rome.

— Des lettres partielles venues du Tyrol annoncent que l'archiduc Maximilien d'Este, oncle du duc de Modène, a résolu de préparer aux jésuites expulsés de Suisse un asile dans son château de Buckeim, situé dans l'Autriche supérieure. Ce château est assez vaste pour pouvoir loger une cinquantaine de religieux.

— L'ordre des pauvres sœurs des écoles, qui a déjà produit tant de bien en Bavière, étend depuis quelque temps sa charité et ses bienfaits au-delà de l'Atlantique. Onze sœurs de cette congrégation viennent de partir de la maison-mère qui se trouve à Munich, pour se rendre en

Amérique; elle sont accompagnées de deux Pères Rédemptoristes arrivés à Vienne pour se réunir à cette pieuse et charitable caravane.

On écrit ce qui suit au Rédacteur du Journal des villes et des Campagnes.

Monsieur, sachant que vous accueillez avec bienveillance les nouvelles qui peuvent intéresser le public, je vous prie de vouloir bien insérer dans votre journal les faits suivants:

Toute l'Europe sait déjà, par la voie de la publicité, que la maison hospitalière du Grand-Saint-Bernard a été envahie, le 15 décembre dernier, par une trentaine de soldats armés. Cette occupation, beaucoup plus vexatoire qu'utile, a été maintenue en partie jusqu'à ce jour. Après avoir supporté pendant un mois les injures de cette soldatesque effrénée; après avoir été témoins de l'expulsion violente de nos fidèles domestiques, et après qu'on nous eut enlevé les clefs et déclaré que nous avions cessé d'être hospitaliers, il fallut que la mesure des vexations parvint à son comble.

Le 12 janvier, M. Piotaz, commissaire du gouvernement, nous intima l'ordre de ne plus quitter nos cellules et d'y rester prisonniers. Cet ordre fut ponctuellement exécuté, car nuit et jour nous étions gardés à vue par des sentinelles armées, et ce ne fut qu'après les plus vives instances que nous obtinmes la permission d'aller à la chapelle pour y remplir nos devoirs religieux. Cet état d'emprisonnement et de réclusion dura pendant dix jours, cette position, déjà si pénible, devint pire encore. Dans la matinée du 21 janvier le même commissaire nous ordonna, au nom du gouvernement, de quitter immédiatement l'hospice pour nous rendre à Martigny.

Ayant protesté contre ce décret inique, et déclaré ne pouvoir céder qu'à la force, les religieux se retirèrent dans leurs cellules pour y vaquer aux exercices de leur état. Aussitôt, une dizaine de soldats, armés de fusils et le sabre nu, pénétrèrent dans la chambre de chaque père, et les en arrachant de force, les traînèrent jusqu'au seuil de la porte d'entrée. Ni les supplications des Pères, ni les larmes de deux voyageurs témoins de cette scène déchirante, ne purent toucher leur cœur; il fallut céder.

C'est ainsi que, pour toujours peut-être, il nous fallut quitter cette maison hospitalière, où la religion nous avait réunis pour le soulagement de l'humanité. Et c'est un tel départ que le Constitutionnel français, dans son no. du 17 janvier, appelle une fuite purement volontaire.

À Martigny, la conduite des employés du gouvernement fut la même dans la maison de refuge destinée aux vieillards et aux infirmes. Un religieux qui s'y trouvait ce ne fut que sur les instantes prières d'un religieux aux cheveux blancs que les séides du gouvernement le relâchèrent.

Le père DELASOIE,
Clavendier de l'hospice.
(A continuer.)

Imprimé et Publié par STANISLAS DRAPEAU,
Imprimeur-Propriétaire, No. 22, Rue
Lamontagne, Bassa-Ville, Québec.